



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n°I/B-2018-60

Portant ouverture du concours de Médecin Territorial de 2^{ème} classe
Session 2019

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 92-551 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des
médecins territoriaux ;
Vu le décret n°2014-1057 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours
sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement
et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux
fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des
concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion.
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des
Centres de Gestion de La Région Occitanie ;
Vu la Charte Régionale Occitanie ;
Vu le règlement général de l'organisation des concours et examens professionnels organisés par
le Centre de Gestion ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, en partenariat
avec les Centres de Gestion de l'ensemble des Centres de Gestion de l'Occitanie ouvre au titre
de l'année 2019, un concours de médecin territorial de 2^{ème} classe pour **57** postes

Article 2 : L'épreuve de ce concours se déroulera à Nîmes ou ses environs **à compter du 28
janvier 2019.**

Article 3 : Les dates d'inscription au concours sont fixées ainsi qu'il suit :

Période de retrait des dossiers

Du 2 octobre 2018 au 7 novembre 2018 - cachet de la poste faisant foi

Date limite de dépôt des dossiers complets

Le 15 novembre 2018- cachet de la poste faisant foi

Service Concours

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183 Chemin du Mas Coquillard - 30900 Nîmes

☎ 04.66.38.86.85 ou 04.66.38.86.98

Préinscription en ligne : www.cdg30.fr

Les horaires d'ouverture sont les suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Article 4 : Le dossier de candidature pourra être demandé par courrier ou être retiré à l'accueil
du Centre de Gestion du Gard - 183 Chemin du Mas Coquillard - 30900 Nîmes pendant les
dates mentionnées.

Article 5 : Les candidats pourront également se préinscrire sur le site internet (www.cdg30.fr
rubrique concours)).

Afin que la demande d'inscription soit prise en compte, les candidats devront imprimer leur
dossier d'inscription pré-rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et le
faire parvenir avec l'ensemble des pièces au Centre de Gestion.

Les pièces demandées dans le dossier d'inscription et qui ne seraient pas jointes au moment du dépôt des dossiers, seront réclamées aux candidats et devront être adressées au Centre organisateur soit : **Service concours** - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, **par retour de courrier**. Sans réponse du candidat les dossiers seront **définitivement rejetés**.

Article 6 : Tout pli insuffisamment affranchi ou qui parviendra hors délai du fait d'un défaut d'adressage sera refusé par le Centre de Gestion du Gard.
Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Article 7 : La Présidente du Centre de Gestion du Gard arrête la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves, au vu du dossier d'inscription.
Les candidats sont convoqués individuellement. Toutefois le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Article 8 : La liste des membres du jury de ce concours fera l'objet d'un arrêté.

Article 9 : Le Directeur Général du Centre de Gestion du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, **au Journal Officiel** et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.
Le présent arrêté sera également transmis aux partenaires, au CNFPT, et à Pôle Emploi.

Fait à Nîmes, le 5 juin 2018

La Présidente

Reine BOUVIER

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 05/06/2018
Affiché le : 05/06/2018



Acte à classer

IB-2018-60

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-06-05T16-12-22.01 (MI211198602)

Identifiant unique de l'acte :

030-283000024-20180605-IB-2018-60-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté portant ouverture du concours de médecin
de 2ème classe

Date de décision : 05/06/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnelsActe : [arrete 2018-60.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/18 à 16:12

Par [RAMY Pascale](#)

Transmis

Date 05/06/18 à 16:12

Par [RAMY Pascale](#)

Accusé de réception

Date 05/06/18 à 16:19

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant ouverture du concours de médecin territorial de 2ème classe

Date de transmission de l'acte : 05/06/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 05/06/2018

Numéro de l'acte : IB-2018-60 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 030-283000024-20180605-IB-2018-60-AR

Date de décision : 05/06/2018

Acte transmis par : Pascale RAMY

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels